



## Rappel et Suivi du statut CF/PN

Thématique : Affaires juridiques

Destinataires : Les Comités Départementaux et Ligues Régionales

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Diffusion vers :

Echéance de réponse :

**Note à transmettre également au président de la commission de qualification du Comité Départemental.**

A compter de la saison 2017/2018, les règlements FFBB prévoient que chaque joueur(se) qui souhaite être inscrit sur une feuille de marque d'une division de championnat de France (NM2/NM3/NF1/NF2/NF3) ou Championnat de Pré-Nationale, devra obligatoirement bénéficier du **statut CF/PN**.

Cette nouvelle obligation sera, à compter du 1 décembre 2017, sanctionnée en cas de manquement. Dans ce sens, la FFBB a décidé de mettre en place un suivi du statut CF/PN afin d'accompagner les clubs dans ce nouveau processus.

Comme évoqué dans la note « Qualification et statut CF/PN » envoyée le 18 août dernier, les commissions de qualifications seront en charge **d'éditer et de transmettre à chacun des clubs CF/PN** de son territoire, **la liste des joueurs/ses possédant le statut CF/PN**.

A ce jour, nous constatons sur les feuilles de marques des divisions concernées, **un nombre significatif de joueurs/ses sans statut CF/PN**.

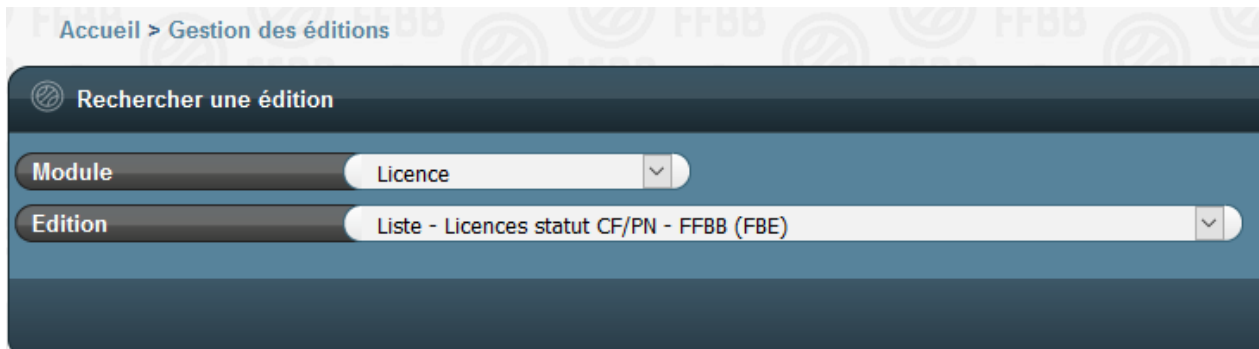
En conséquence, nous demandons à toutes les commissions de qualifications via les comités départementaux, de reproduire à compter du **19 octobre**, la manipulation effectuée début septembre afin d'informer les clubs de la liste des joueurs/ses possédant le statut CF/PN (Cf. ci-dessous la procédure d'édition de la liste).

Une dernière édition est prévue avant le 30 novembre 2017 afin de prévenir une dernière fois les clubs. Pour rappel, les clubs ont également connaissance de la manipulation pour effectuer eux-mêmes leur édition.

Cette liste est d'importance cruciale quant à la suite des opérations. En effet, afin d'éviter un grand nombre de contentieux avec les clubs à compter du 1<sup>er</sup> décembre, il est nécessaire de leur apporter une information régulière et quantifiable. Charge ensuite aux clubs de se mettre en accord avec les règlements généraux de la FFBB.

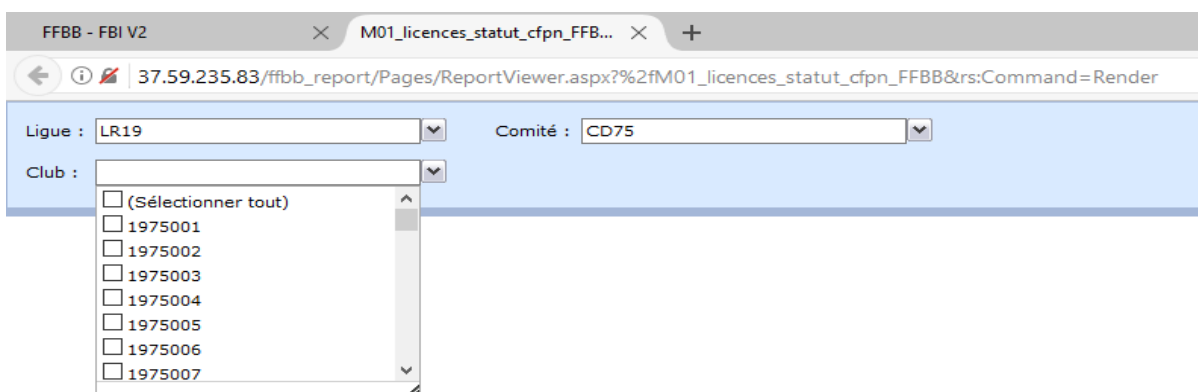
## Comment réaliser l'édition ?

L'édition est disponible sur FBI dans le menu Edition.

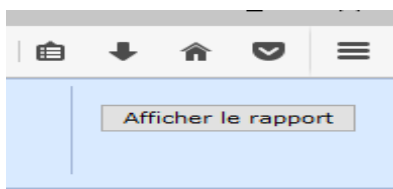


**PS : les éditions ne fonctionnent qu'avec le navigateur MOZILLA FIREFOX**

Une fois l'édition lancée, une interface s'ouvre vous permettant de choisir vos éditions (cf. exemple ci-dessous pour le Comité Départemental 75) :



Une fois la sélection effectuée, cliquez sur « afficher le rapport » :



La liste des joueurs/ses possédant le statut CF/PN dans les clubs de ce comité apparaît alors. Il convient ensuite de l'exporter en format excel afin de pouvoir l'envoyer à **TOUS** les clubs concernés :

LR	CD	N° Club	Club	N° Licence	Nom	Date
LR19	CD75	1975043	LA DOMREMY BASKET 13	VT741476	BARR	13/07/
		1975079	CSMF PARIS	VT850420	BRUNET	26/07/

Cette opération est à effectuer **entre le 19 et le 27 octobre par chaque Commission de qualification**. Elle devra permettre aux clubs de faire un point sur les joueurs/ses autorisé(e)s ou non à participer à des rencontres CF/PN. Charge aux clubs de faire le nécessaire pour que la liste comprenne l'effectif complet concerné par l'équipe évoluant en division CF/PN.

Veillez à ce que chaque club CF/PN de votre territoire bénéficie de cette liste afin qu'ils ne puissent pas rétorquer un manque d'information de la part des institutions basket en cas de sanction ultérieure.

Pour toutes problématiques d'éditions FBI, vous pouvez vous adresser à : [serviceinformatique@ffbb.com](mailto:serviceinformatique@ffbb.com)

Nous avons conscience de l'importance de notre demande et nous vous prions de croire à nos remerciements pour votre forte implication dans la mise en place de ce dispositif.

Contact : Yohann Poulain                      Tél. : 0153942596                      E-mail : ypoulain@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Yohann POULAIN Chargé de mission - Contrôle de la pratique	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente FFBB	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence    2017-10-09 Note Rappel et Suivi du statut CF/PN		